PANTHÉON-ASSAS UNIVERSITÉ PARIS

PANTHÉON-ASSAS UNIVERSITÉ PARIS | CDE Centre de droit européen

LES MATINALES EUROPÉENNES DE LA CONCURRENCE

LES NOUVEAUX PARAMÈTRES DE CONCURRENCE : ÉVOLUTION DES CARTELS AU-DELÀ DES SCHÉMAS CLASSIQUES

19 juin 2025
Collège européen de Paris, Université Paris-Panthéon-Assas 28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Les paramètres traditionnels de la concurrence — prix, quantités, qualité de l'offre — ne suffisent plus à refléter la réalité des dynamiques concurrentielles. L'émergence de nouveaux facteurs comme la durabilité, la protection des données personnelles, ou les salaires et conditions de travail, redéfinit les règles du jeu. Les entreprises et praticiens du droit de la concurrence sont désormais confrontés à des enjeux plus complexes, qui exigent une approche plus transversale et intégrée. De leur côté, les autorités de concurrence s'adaptent, entre modernisation des doctrines, révisions des lignes directrices, et confrontation à des cas inédits.

Cette première matinale européenne de la concurrence est coorganisée par le Centre de Droit Européen de l'Université Paris-Panthéon-Assas, les éditions européennes Bruylant et le département de droit de la concurrence du cabinet d'avocats Fidal.

L'objectif des matinales européennes de concurrence est de construire un espace privilégié de rencontres, de réflexions et d'échanges entre quatre mondes : celui de l'entreprise, celui de l'université, celui des institutions et celui des avocats dans le domaine du droit de la concurrence français et européen.

En présence de :

Vivien TERRIEN, vice-président de l'Autoritéde la concurrence
Alix VOGLIMACCI, directrice juridique et conformité de Pepsi Co France
Maya-Salomé GARNIER, maitre de conférencesà l'Université Aix-Marseille
Frédéric PUEL, avocat associé, cabinet Fidal, Paris

> Renseignement et inscriptions

Les prochaines matinales :

> 9 octobre 2025, *Les enquêtes de concurrence - Dernières actualités*
> 4 décembre 2025, *La réparation du préjudice concurrentiel : faire du droit de la concurrence un levier financier pour les entreprises*